CONSULTATION 2026SG03
ANNEXE 2 AU REGLEMENT DE LA CONSULTATION :
PRESENTATION DU MEMOIRE TECHNIQUE

Dans le cadre de cette consultation, il est demandé aux différents candidats d'être synthétiques, clairs et sans ambiguïtés dans leur réponse.

1 PRESENTATION GLOBALE DE L'OFFRE (5 PAGES MAXIMUM)

Dans ce chapitre, le candidat présentera **un résumé synthétique** de son offre, avec :

- sa compréhension du contexte, des enjeux et des besoins de la DGAC en particulier pour les fonctions financières et ressources humaines
- les points forts de son offre en termes d'organisation, de méthodologies, de savoir-faire et de profils d'intervenants

2 PRESENTATION DETAILLEE DE L'OFFRE

2.1 Vision du candidat sur les enjeux et les défis la fonction financière et la fonction ressources humaines dans les prochaines années

Le candidat présentera dans ce chapitre sa vision de la fonction financière et de la fonction ressources humaines de demain.

Il décrira notamment quels sont pour lui les enjeux, les défis et les freins auxquels devront faire face la fonction financière et la fonction ressources humaines du secteur public dans les prochaines années. Des propositions de leviers réalistes pour y répondre seront avancées.

2.2 Présentation détaillée des prestations/ UO

Le candidat décrira pour chaque prestation / unité d'œuvre du marché :

- Les objectifs de la prestation / UO,
- La démarche/méthodologie mise en œuvre,
- Les livrables qu'il produit.

S'il le juge nécessaire, le candidat pourra mettre en avant ses points forts en termes de savoir-faire, de force de proposition et d'innovation.

Les exemples de livrables issus de missions et de contextes analogues que le candidat souhaiterait joindre à l'offre pourront être mis en annexe du mémoire technique.

2.3 Organisation et équipe

2.3.1 Organisation

Le candidat décrira l'organisation qu'il mettra en œuvre pour réaliser les prestations dans le cadre de ce marché.

2.3.2 Continuité des intervenants

Le candidat décrira de quelle manière sa proposition répond aux besoins et exigences formulés au CCAP. Il décrira en particulier les modalités de transfert de compétence mises en place et les délais de recouvrement minimum qui seront mis en place en cas de changement d'intervenants.

2.3.3 Compétence des intervenants

Le candidat décrit sa politique pour maintenir les compétences et le savoir-faire de ses équipes au niveau de l'état de l'art du marché et leur capacité à être force de proposition.

2.3.4 Equipe proposée

Le candidat présentera l'équipe qui est susceptible d'intervenir sur le marché en fournissant les CV et le tableau de synthèse (Annexe 3 au RC)

Le candidat présentera à minima deux profils représentatifs par prestation et par types de profil. Les cv de l'équipe seront par ailleurs mis en annexe du cadre de réponse.

2.4 Politique de limitation d'émission de gaz à effet de serre

Le candidat décrira la politique de limitation d'émission de gaz à effet de serre applicable aux déplacements des personnes affectées à la réalisation des prestations objet du présent marché incluant :

- Les mesures de limitation des déplacements ;
- Les types de transport privilégiés ;
- Les mesures d'aide mises en place pour les déplacements des collaborateurs mobilisés pour l'exécution du marché.